LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DES
PAYS DE LA LOIRE

SERVICE SPORTIF

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

BORDEREAU RELATIF aux **EPREUVES** **2017**

L.M.R. des PAYS de la LOIRE - **08** Bordereau N° **9130** du **20/04/2017**

EPREUVE		CLUB		Règlement Particulier	Rapport Clôture
Date	**N°**	**Code**	**Nom**		
14/5	766	3037	KICK MOTO CLUB	**X**	

VISA LIGUE :

Ligue Motocycliste Régionale des PAYS DE LA LOIRE Secrétariat

2 0 AVR. 2017

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	766
Moto-Club	KICK MOTO CLUB
N° d'affiliation	C 3037
Date	14 MAI 2017
Lieu	72600 ST REMY DU VAL
Organisateur technique	GROUARD DOMINIQUE
Adresse	LA MARTINIERE
E-mail	kickmotoclub@laposte.net
Téléphone	0668688801

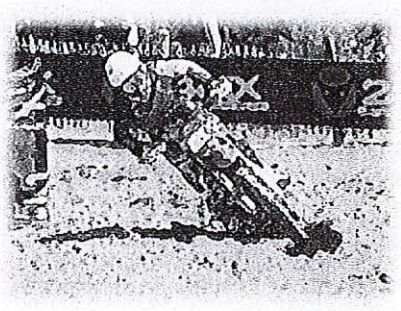

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 | Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BEAUMONT ALAIN	Licence : 003290
Président du Jury ou Arbitre*	GUILLOTIN JEAN PIERRE	Licence : 012450
Membre du Jury	CAPRA FRANCK	Licence : 030874
Membre du Jury	DUVAL DANIEL	Licence : 039297
Commissaire technique responsable	LEGRIS FRANCK	Licence : 179400
Responsable du chronométrage	LARDEUX MURIELLE	Licence : 026205

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 | Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
LIGUE MINICROSS	7	11	50cc ou 65cc	
LIGUE ESPOIR 85cc	9	16	85cc 2T	
LIGUE 125cc 2T + MXF	13		125cc 2T	MXF peuvent utiliser des motos de classe 2, 3 ou 4
NATIONAL	15		125 et +	

Engagement :

Site Internet ----- ffm.engage-sports.com

Contact ----------

Adresse ----------

Téléphone ------- E-mail -----

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 10

Caution : 200

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM — FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Article 4 — Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☐ non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 — Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 — Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... HICHAM ALRABBAT n° d'agrément FFM: 00 61 0 10

Nombre de secouristes 8

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ..... MAMERS

Temps de trajet (en min) 15mn

Article 7 — Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... LA HYGOTIERE

Adresse ..... 72600 SAINT REMY DU VAL

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1600 m

Largeur minimum de la piste ..... 6 m

Largeur de la grille ..... 30 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 90 m

Nombre d'OCP* 23

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	...
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

⚠ Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 16/04/2017	Date : REÇU LE 20 AVR. 2017	Date : 20/04/2017
		Numéro : 17/0419

KICK MOTO CLUB Saint Remy du Val
Association N° W722001128

Ligue Motocycliste Régionale des Pays de la Loire — Secrétariat

Fédération Française de Motocyclisme 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM..... 766
Moto-Club..... KICK MOTO CLUB
N° d'affiliation..... C 3037
Lieu..... 72600 ST REMY DU VAL

REÇU LE
20 AVR. 2017

Ligue Motocycliste Régionale des PAYS DE LA LOIRE Secrétariat

Date ---------- 14 MAI 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16h30	19h00	**Contrôles administratifs**	Contrôles techniques	15 mai
07h00	08h15	**Contrôles administratifs**	Controles techniques	16 mai
08H00	08H05	**Essais Libres**	National	5mn
08H05	08H20	**Essais Chronométrés**	National	15mn
08h25	08h35	**Essais Libres**	Ligue Minicross	10mn
08h40	08h45	**Essais Libres**	Ligue Espoirs 85cc	5mn
08h45	09h00	**Essais Chronométrés**	Ligue Espoirs 85cc	15mn
09h05	09h10	**Essais Libres**	Ligue 125cc 2T - MXF	5mn
09h10	09h25	**Essais Chronométrés**	Ligue 125cc 2T - MXF	15mn
09h30	09h40	**Essais Chronométrés**	Ligue Minicross	10mn
		Entracte		45mn
10h25	10h45	**Manche I**	Ligue Espoirs 85cc	15mn + 1t
10h50	11h10	**Manche I**	Ligue 125cc 2T - MXF	15mn + 1t
11h15	11h30	**Manche I**	Ligue Minicross	8mn + 1t
11h35	12h00	**Manche I**	National	20mn + 1t
		Repas		1h30
13h30	13h50	**Manche 2**	Ligue Espoirs 85cc	15mn + 1t
13h55	14h15	**Manche 2**	Ligue 125cc 2T - MXF	15mn + 1t
14h20	14h35	**Manche 2**	Ligue Minicross	8mn + 1t
14h40	15h05	**Manche 2**	National	20mn + 1t
		Entracte		40mn
15h45	16h05	**Manche 3**	Ligue Espoirs 85cc	15mn + 1t
16h10	16h30	**Manche 3**	Ligue 125cc 2T - MXF	15mn + 1t
16h35	17h00	**Manche 3**	National	20mn + 1t
18h00		**Remise des Prix**		

REÇU LE
20 AVR. 2017

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

Ligue Motocycliste Régionale des Secrétariat PAYS DE LA LOIRE

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES AMOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE, BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

KICK MOTO CLUB
LA MARTINIERE
72600 ST LONGIS

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances N1102/0002/17 auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN SYNDICATE, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, **Motocross se déroulant le 14 mai 2017 de 8h à 20h30.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 €pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 €pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.
- 50.000 € pour les dommages immatériels consécutifs autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, AFL, et TOKIO MARINE KILN SYNDICATE en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 13/03/2017

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 39 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622 Z - ORIAS 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

CIRCUIT DE MOTO-CROSS
DE LA HYGOTIERE
KICK MOTO CLUB
72600 SAINT REMY DU VAL

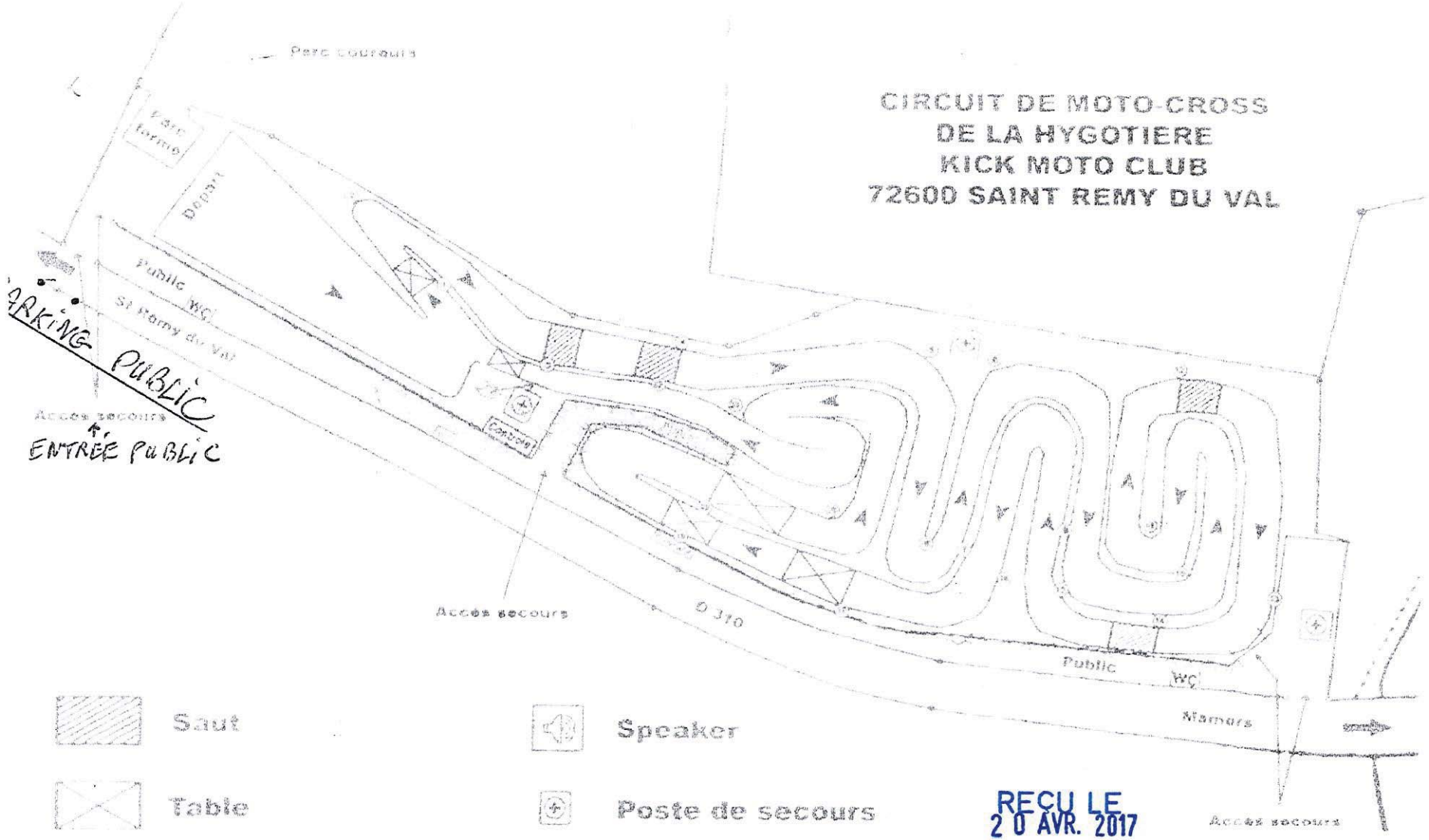

Saut

Speaker

Table

Poste de secours

Commissaire de piste

RECU LE
20 AVR. 2017

Ligue Motocycliste Régionale des PAYS DE LA LOIRE
Secrétariat